

Code de l'unité de formation : (3) 842112U11E1

11. Horaire minimum de l'unité de formation:

Code U
Z

11.1. Etudiant (2)60..... périodes

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré

11.2. Encadrement du stage:

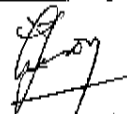
<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
		-par étudiant (1)	-par groupe d'étudiants (2)
CT	I	15	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

Aucune. Le 25/08/97




J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative(s) au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière.



J. COLLINET
INSP. COORD.

Date:

04 SEP. 1997

Signature:

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration

STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Annexe 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de stage vise à amener l'étudiant, qui a élaboré son projet personnel, à finaliser son projet professionnel par l'insertion en milieu professionnel.

Plus particulièrement, l'unité de formation doit amener l'étudiant à:

- réaliser des expériences de vie en milieu professionnel;
- établir des contacts avec des acteurs de la vie professionnelle;
- effectuer des apprentissages professionnels, ponctuels ou dans leur continuité, seul ou en collaboration;
- organiser et gérer le travail.

Annexe 2.

CAPACITES PREALABLES REQUISES.

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'étudiant prouvera qu'il est :

- suffisamment motivé par rapport à l'insertion professionnelle;
- engagé dans une réflexion relative à l'insertion professionnelle;
- capable de comprendre des consignes simples, énoncées oralement ou par écrit;
- capable d'exprimer, oralement ou par écrit, ses motivations
- d'exprimer, de façon précise, un objectif personnel de formation professionnelle.

2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Aucun.

Cependant l'inscription et la participation assidue aux cours de l'UF « Démarches d'insertion professionnelle » dispensera du test d'admission.

STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Annexe 3.

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Annexe 4.

PROGRAMME DU (DES) COURS

Le stagiaire, préparé à l'insertion professionnelle, sera capable:

- d'analyser le fonctionnement d'un milieu professionnel et d'un poste de travail spécifique tant sur le plan humain que technique;
- de décrire, oralement ou par écrit, le fonctionnement de ce milieu et de ce poste;
- d'analyser les capacités que doit posséder celui qui est engagé dans le milieu professionnel observé;
- d'apprécier s'il possède ces qualités;
- d'analyser si ce milieu professionnel est susceptible de correspondre au projet professionnel;
- d'identifier quel secteur d'activité correspondrait à son projet;
- d'ajuster, si nécessaire, son projet personnel en fonction de son observation et de son analyse;
- de souligner les points positifs du stage;
- d'évaluer le chemin qui le sépare de l'insertion professionnelle;
- de tirer les conclusions de cette expérience;
- de préciser concrètement quel parcours il suivra pour parvenir à l'insertion;
- de s'auto-évaluer.

L'enseignant:

- stimulera et guidera le stagiaire pour la prise de contact permettant l'obtention du stage;
- organisera des visites dans différents secteurs d'activités professionnelles;
- préparera le stagiaire à son insertion dans un milieu professionnel;
- évaluera la capacité de ce dernier à rendre compte de son expérience;
- évaluera sa capacité d'analyse du milieu professionnel;
- évaluera sa capacité d'adaptation au milieu professionnel;
- aidera le stagiaire à tenir compte de cette observation pour confirmer, nuancer ou revoir son choix de projet professionnel;
- accompagnera le stagiaire dans sa réflexion d'auto-évaluation;
- stimulera le stagiaire en valorisant ses capacités.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable :

- d'établir des contacts avec des acteurs de la vie professionnelle;
- d'assurer des activités professionnelles, ponctuelles ou continues, seul ou en collaboration;
- d'organiser et gérer le travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la capacité de communiquer;
- la capacité d'analyse et de synthèse;
- la capacité de transfert;
- la capacité d'auto-évaluation.

Annexe 6.

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.